PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 166 JUIN 2022

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

PARTICIPEZ
CHAQUE PREMIER LUNDI DU MOIS
AUX RÉUNIONS MENSUELLES DE L'ADZRP
Maison des Associations.
La prochaine :13 juin 2022 .

DONGES. Un feu au sein de la raffinerie

Le feu est parti d'un four situé dans l'enceinte du site Seveso

Un incendie s'est déclaré dans l'enceinte de la raffinerie de Donges samedi 28 mai. Le feu a pris vers 4 h du matin sur un four d'une unité. Maîtrisé avec les moyens internes de l'usine Totalénergies, il n'a pas fait de blessé. Mais a dégagé d'importantes fumées qui a fait l'objet de prélèvement et analyses par l'association Air Pays de Loire. Selon un premier bilan effectué le lendemain dimanche, « l'analyse des résultats ne fait pas apparaître d'influence de l'incendie àla raffinerie sur les concentrations dans l'air ambiant des communes de Corsept, Saint-Brevin et Saint-Nazaire ». Des données complémentaires, concernant les composés organiques volatils, doivent être publiées cette fin de semaine.

L'association environnementale ADZRP juge l'information des habitants proches insuffisante : « Lorsqu'un événement de cet ordre se produit dans un établissement classé Seveso seuil haut, il paraît impensable de ne pas informer les riverains au plus vite alors que l'industriel a déclenché son Plan d'Opération Interne (POI). Dans la plupart des situations, il ne faut pas négliger une dégradation possible ».

ACCIDENT ET PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

L'incendie qui s'est déclaré le samedi 28 mai 2022 sur un four de la raffinerie TOTAL interpelle une nouvelle fois sur la qualité des installations. Alors que l'exploitation sortait d'une période de grand arrêt destiné à contrôler l'état des matériels, l'ADZRP s'interroge sur les causes de cet accident: Structures vieillissantes? Dysfonctionnements?...

Si les équipes d'intervention interne de la raffinerie ont pu intervenir rapidement pour maîtriser l'incendie et sécuriser la zone, on ne peut que regretter l'absence d'informations vers la population et la précipitation de l'exploitant à annoncer l'absence de risques toxiques dans les rejets atmosphériques alors que les analyses complémentaires allaient être organisées par Air pays de la Loire .

Cet événement rappelle également qu'il y a urgence à actualiser le plan communal de sauvegarde datant de 2011 alors qu' un document de ce type doit être révisé tous les 5 ans qui plus est dans une commune impactée par un PPRT. Les habitants ont le droit à ces informations.

POLLUTION ET SANTE-ENVIRONNEMENT

(Lu sur le site de l'ADZRP)

Les 20 propositions du Cese (Conseil économique social et environnemental) pour une véritable politique de santé-environnement

Dans un document qui sera publié prochainement, le Conseil économique social et environnemental liste les obstacles à une réelle politique de santé-environnement en France. Il appelle à la mise en œuvre de 20 propositions dont une approche transversale et une nouvelle source de financements.

Trois axes d'amélioration déclinés en vingt propositions qui font écho à des recommandations de précédents rapports parlementaires :

- Améliorer le lien entre connaissance et décision :

Le Cese appelle notamment à développer un « vivier d'experts indépendants » mais également au lancement d'un programme prioritaire de recherche décloisonné en santé-environnement qui assure un financement à la hauteur des besoins.

Le Cese met également l'accent sur le déséquilibre entre les 500 substances chimiques bien caractérisées en termes d'exposition et de danger sur le plan européen et les 100 000 mises sur le marché ...

- Un objectif central et transversal des politiques publiques :

Le Cese rappelle le besoin de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur médical mais également, de façon plus large, des corps de métiers concernés par les interactions santé-environnement : architectes, ingénieurs, vétérinaires, etc.

Pour permettre l'effectivité d'un droit à un environnement sain, le Cese propose aussi la création d'une autorité administrative indépendante sur le modèle du défenseur des droits qui serait affectée à la lutte contre les atteintes à ce droit.

- Donner un plus grand pouvoir d'action aux collectivités et aux citoyens

Le Cese vise une plus grande association des habitants à l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques notamment en intégrant les conséquences en matière de santé-environnement lors de projets de planification ou d'aménagement.

CANAL DE L'ARCEAU:

Depuis de longs mois, l'ADZRP avec les agriculteurs exploitant les terres concernées aujourd'hui recouvertes d'eau, demandent à rencontrer les services du Syndicat du Bassin Versant du Brivet et les interrogent afin de connaître les causes de cette retenue d'eau. Rappelons que ni la Raffinerie, ni la commune concernée par l'écoulement du Canal de l'Arceau ne semblent intéressées par cette situation.

Dans le même temps, ADZRP et agriculteurs demandent des analyses des eaux et des sols (vase).

Dans un message en date du 23 mai 2022, le SBVB nous informait que deux points de prélèvements de vase avaient été effectués.

Le 25 mai, nous avons demandé à recevoir les résultats des analyses.
Lors de notre dernière communication téléphonique en date du 2 juin 2022 avec le SBVB, nous avons ressenti une certaine frilosité à nous adresser ces données environnementales.

Y aurait-il des informations à ne pas divulguer ?

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI: Subventions attribuées selon le bon vouloir du maire !

L'attribution des subventions aux associations pour 2022 était le premier point de l'ordre du jour.

Rappelons qu'elles sont le fruit des impôts versés par les Dongeoises et Dongeois quelque soit leur sensibilité.
En retour, l'attribution de cette aide financière aux associations qui participent à la vie de la cité devrait respecter ce même principe. Mais l'équipe municipale en charge des affaires en décide autrement. C'est le règne de l'arbitraire.

C'est une représentante de la liste "Donges Solidaire et Citoyenne" qui s'est inquiétée de connaître les raisons pour lesquelles deux associations - Entreprendre ensemble pour l'Afrique et l'ADZRP - étaient privées de subventions et qui a contesté celle versée à "l'école du chat heureux et libre"- d'un montant de 1800 € en 2021 renouvelée pour 2022 à 2000 € (montants tirés du tableau municipal listant les bénéficiaires). Elle était rejointe dans son expression par les élus de la liste "Mieux vivre à Donges".

Pour essayer de justifier ce choix, la rapporteuse fera état de divergences sur la façon de gérer des situations locales, association politique... tout en se gardant bien de d'illustrer ces accusations. Mais en avait-elle les moyens ?

Le Maire, quant à lui, affirmait que les "postures" de l'ADZRP étaient controversées dans la population. Peut-on plaire à toutes et tous ? C'est bien pour cette raison que l'ADZRP a organisé depuis sa création de multiples réunions publiques ouvertes à toutes et tous.
Quand il affirme ne pas avoir à subventionner des organisations politiques ni celles qui prennent partie sur un tas de sujets , l'ADZRP comprend tout à fait son embarras: ne soutenait-il pas la construction de logements sociaux face à la raffinerie et jouxtant la voie ferrée qu'il dit abandonner quelque temps après ? Où en est la nouvelle rédaction du plan communal de sauvegarde, sujet soulevé par l'ADZRP ? Quid des dépôts de gravats - Tertre Casso *, Bouverie ? Pourquoi ce silence assourdissant face aux nuisances industrielles imposées à la population ...

Faut-il rester les doigts sur la couture du pantalon pour s'attirer les grâces du premier magistrat de la ville ?

* Tertre Casso: A l'occasion de ce Conseil Municipal, on pouvait s'attendre à une communication du Maire sur la plainte déposée. Elle aurait pu rassurer celles et ceux qui restent attachés à la conservation des terres agricoles .. Grand silence !

L'ÉCHO DE LA PRESQU'ÎLE
VENDREDI 27 MAI 2022
actu.fr/l-echo-de-la-presqu-ile 21

Réaction de l'ADZRP qui s'est vu refuser une subvention

En écoutant Marie-Aline Le Cler, présidente de l'association dongeoise des zones à risques et du PPRT (plan de prévention des risques technologiques), on peut dire que l'association est d'accord sur un point avec l'édile. « **Le maire nous reproche de faire de la politique, c'est un comble puisque notre principal objectif est de défendre l'intérêt général, alors oui, nous menons des actions politiques, mais au sens noble du terme. Par contre, en nous refusant toute subvention, François Chéneau fait de la politique-politicienne, ce qui est beaucoup moins noble** ». En matière de légitimité, elle précise que, « **l'association peut avoir des détracteurs et être controversée, qui ne l'est pas ? Le maire lui-même a été élu avec 48 % des suffrages exprimés et son rôle doit être de servir tout le monde, y compris ceux qui partagent les idées de l'ADZRP** ». L'association de défense des riverains, qui agit sur plusieurs communes, assure échanger dans la sérénité avec d'autres maires. « **Il y a bien qu'à Donges que le maire estime que l'on n'est pas fréquentable. À Montoir, nous avons des échanges parfois contradictoires et pour autant nous discutons en bonne intelligence** ».
Avec les 300 € de subvention demandée, l'ADZRP avait pour objectif d'acheter des micro-capteurs pour mesurer la qualité de l'air au niveau des particules. « **Peut-être que le projet dérangeait, qu'on estimait qu'une telle action ternirait l'image de Total**, s'interroge Marie-Aline Le Cler avant de conclure, **il y a urgence à limiter la pollution. Un slogan et quelques plantations ne suffiront pas à faire de Donges une ville verte** ».

MESURES POLLUTIONS / PRELEVEMENTS

OF 23.05.22

Donges

Pollution : des prélèvements sur des enfants dongeois

L'association environnementale dongeoise ADZRP a sollicité une équipe de journalistes de *France 5* qui mène un travail d'enquête sur l'impact des polluants industriels sur nos organismes. « **Ils réalisent pour l'émission *Vert de rage*, des prélèvements et analyses sur des habitants de communes proches de raffineries comme Gonfreville près du Havre. Mardi dernier, ils ont prélevé l'urine de 16 petits Dongeois de 3 à 12 ans. Les échantillons seront analysés à l'hôpital de Liège en Belgique. Les résultats seront connus dans un mois environ** », indiquent les responsables d'ADZRP. Et ajouter : « **Les résultats obtenus sur 23 enfants de Gonfreville révèlent la présence en quantité importante de naphtol-2, marqueur du naphtalène, un dérivé de goudron, houille et pétrole. Faute d'études menées en France, il a fallu comparer avec les résultats des études allemandes et américaines. On constate chez les enfants de Gonfreville, un taux de naphtalène plus élevé de 67 % que les petits Allemands et de 137 % plus élevé que les petits Américains !** »

OF, 3.06.22

RTE condamné à indemniser un éleveur

C'est une première. Le tribunal de Coutances (Manche) a condamné RTE à verser 460 000 € à une exploitation laitière.

Le verdict pourrait faire jurisprudence : hier, le tribunal de Coutances (Manche) a condamné la société Réseau Transport Électricité (RTE) à verser un peu plus de 460 000 € à une exploitation laitière de la Manche, située à Isigny-le-Buat. La juge a reconnu la responsabilité de RTE dans les préjudices attribués au passage d'une ligne THT (très haute tension) aux abords de l'exploitation agricole.

La première action en justice de l'éleveur remonte à 2012. **« On a obtenu gain de cause. C'est une première et une décision très importante »**, a réagi Me François Lafforgue, avocat du Gaec Vauprès, qui avait demandé plus de 658 000 € pour indemniser son client. **« Cela veut dire que le lien entre l'ouvrage électrique et les problèmes rencontrés sur l'exploitation (perte de production laitière notamment) est reconnu. D'autres exploitants agricoles peuvent dorénavant espérer obtenir gain de cause. »**

C'est **« positif pour l'éleveur qui a subi tant d'années de galère »**, a, quant à lui, commenté l'ex-conseiller régional normand et militant écologiste François Dufour. **« C'est un moment très important dans la reconnaissance de lien de cause à effet. J'espère que cela va pouvoir faire jurisprudence. C'est la première fois que l'on obtient une réponse positive de ce niveau. On est un peu surpris, agréablement surpris. »**

L'exploitant déplorait notamment une baisse de la production laitière de ses vaches. | PHOTO : MARC OLLIVIER, O-F

Le principal intéressé, Dominique Vauprès, se dit **« très content »** mais reste méfiant. L'éleveur laitier manchois s'estime satisfait de ce que la responsabilité de RTE est **« enfin reconnue »**. Même si, l'agriculteur a **« perdu le double »** de la somme infligée à RTE. De son côté, RTE a **« pris connaissance de la décision de justice et n'écarte pas la possibilité de faire appel »**.

Caroline GALLIARD-LARSON

RTE:

Lors de la rencontre à la sous Préfecture le 6 octobre 2020, nous déclarions face aux représentants de l'Etat et de RTE:
".....De plus, chaque jour des écoliers emprunteront cette route à pieds pour se rendre aux différents arrêts de bus.
Nous craignons que les champs électromagnétiques agissent sur l'être humain et les animaux (nous avons d'ailleurs 2 exploitations agricoles le long du tracé). De nombreux rapports dont un rapport parlementaire nous alerte sur les risques que tout individu peut encourir en habitant près d'une ligne à très haute tension qu'elle soit aérienne ou enterrée....).

Nous avions raison ! Le tribunal de Coutances (Manche) à condamné RTE à indemniser un éleveur.

ODEURS et BRUITS:

pas liés uniquement au redémarrage...

Si depuis plusieurs semaines, bruits de la raffinerie et odeurs d'hydrocarbures incommodent nombre de riverains, ces nuisances ne sont pas liées exclusivement au redémarrage de l'entreprise.
Les odeurs sont quasi-quotidiennes à proximité des bacs de stockage sur le secteur de la Hélardière depuis plusieurs mois.
Le 24 mai, des représentants de TOTAL se sont déplacés sur le secteur du Larron et ont reconnu la réalité des faits.

Il reste à l'industriel à trouver les causes et informer les habitants des véritables solutions retenues pour que cessent ces nuisances.

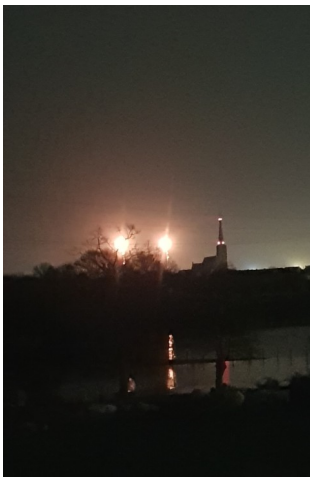

Figure 1: ADZRP03032022-23h11

Figure 2: ADZRP 25052022